CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Douzième session  
île de Jeju, République de Corée  
4 au 8 décembre 2017

Dossier de candidature n° 01278  
pour inscription en 2017 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Slovénie |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| La tournée de maison en maison des Kurenti |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Obhodi kurentov |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| Obhodi kurentov, Door-to-door rounds of Koranti, Obhodi korantov |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Les détenteurs de l’élément sont des individus, des familles et des communautés rurales et urbaines du nord-est de la Slovénie. Les groupes de Kurenti sont généralement composés de 10 à 20 hommes et garçons, parfois accompagnés de femmes et d’enfants. Les détenteurs forment des groupes unis non seulement par l’intérêt commun de sauvegarder cette coutume, mais aussi par des liens intergénérationnels, amicaux et familiaux. Pendant des dizaines d’années, le nombre de Kurenti n’a cessé d’augmenter. Certains font partie de groupes locaux informels tandis que d’autres sont organisés en associations (plus de 30), dont certaines sont rattachées à la Fédération des associations de Kurenti. La candidature englobe tous les groupes qui ont soumis la proposition d’inscription de l’élément au Registre national du patrimoine culturel immatériel. Les artisans qui produisent les masques et les tenues sont étroitement liés aux Kurenti, bien que nombre de ces derniers fabriquent eux-mêmes leurs tenues. Les femmes sont chargées de fabriquer les ornements en papier et les chaussettes en laine. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| La zone géographique dans laquelle se déroule la tournée de maison en maison des Kurenti se limite au nord-est de la Slovénie, précisément à la municipalité de Ptuj, à celle d’Ormož et à des municipalités plus petites de la plaine de Ptuj et de Dravsko (Markovci, Dornava, Gorišnica, Videm, Hajdina, Kidričevo), des collines Haloze (Podlehnik, Žetale, Majšperk) et de la région de Slovenske Gorice (Juršinci, Destrnik, Sveti Andraž). En ce qui concerne le nombre de détenteurs (familles, groupes, associations), on peut citer les villages de Markovci, Zabovci, Spuhlja, Bukovci, Borovci, Stojnci, Lancova Vas, Pobrežje, Draženci, Janežovci, Vareja, Prvenci, Grajena et Mestni Vrh. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr. | | Nom de famille : | Gaberšček | | Prénom : | Silvester | | Institution/fonction : | Republic of Slovenia, Ministry of Culture, Directorate for Cultural Heritage | | Adresse : | Maistrova ulica 10, 1000 Ljubljana | | Numéro de téléphone : | +386 (0)1 36 95 900 | | Adresse électronique : | gp.mk@gov.si | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| -- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La tournée de maison en maison des Kurenti est une coutume des Jours gras qui se pratique de la Chandeleur (2 février) au Mercredi des Cendres. Les Kurenti effectuent leur tournée dans les villages et, depuis la deuxième moitié du XXe siècle, également dans la ville de Ptuj. Des groupes composés de Kurenti et d’un ou plusieurs diables vont de maison en maison, forment un cercle dans la cour et sautent autour du propriétaire et de sa femme. Selon leurs croyances, le son des cloches et le bâton en bois qu’ils brandissent éloignent les mauvais esprits et apportent de la joie dans les maisons où ils passent. Les propriétaires leur offrent à boire et à manger et les femmes leur donnent leur mouchoir en signe d’affection. La coutume qui veut que la maîtresse de maison casse un plat en argile pour remercier les Kurenti lors de leur première tournée de l’année est toujours observée.  La tenue des Kurenti se compose d’un manteau en peau de mouton, de chaussettes de laine, d’un masque avec un nez pointu et une langue pendante surmonté de cornes ou de plumes, d’une chaîne à laquelle sont accrochées des cloches et d’un bâton en bois auquel sont fixés une peau de hérisson et des mouchoirs. Il existe deux types de Kurenti : ceux à plumes ont des oreilles en plumes d’oie ou de dinde et des cornes en paille, fixées avec du cuir et ornées de fleurs et de rubans en papier multicolores ; ceux à cornes portent de vraies cornes de vaches et des oreilles en cuir ou en fourrure. Certains groupes participent à des carnavals et d’autres manifestations extérieures à leur environnement local. La figure des Kurenti, la plus reconnaissable des Jours gras en Slovénie, a donné son nom au festival international des Jours gras de Ptuj, le festival Kurentovanje. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| À l’origine, les détenteurs étaient uniquement des hommes. Selon la tradition, la coutume se transmettait des grands-pères aux fils et petits-fils, car seuls les hommes pouvaient endurer les efforts physiques et porter la lourde tenue. Depuis la deuxième moitié du XXe siècle, les femmes et les enfants participent également à la tournée, en portant souvent un masque de diable ou de Kurenti. Les femmes et les enfants sont activement impliqués dans toutes les activités de cette coutume, dans l’exécution et dans la sauvegarde de cette tournée. Les Kurenti sont normalement organisés en groupes et certains ont créé des associations. Le chef est généralement le membre le plus âgé et il organise la tournée dans les villages et les villes. La Fédération des associations de Kurenti est une détentrice importante de cette coutume, puisqu’elle intervient comme organisation centrale et veille à la transmission du patrimoine d’une génération à l’autre.  Autrefois, les hommes fabriquaient eux-mêmes leur tenue avec ce dont ils disposaient à la ferme ; aujourd’hui, les tenues sont confectionnées par des maîtres artisans locaux. Les femmes et les filles occupent un rôle particulier, puisqu’elles sont chargées de préparer les ornements (fleurs et rubans en papier, chaussettes en laine, peinture des masques en cuir, broderie des mouchoirs) ainsi que les plats spéciaux qu’elles offrent aux Kurenti lors de leur visite. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le mode le plus courant de transmission des connaissances et des savoir-faire aux jeunes générations est le cercle familial. Les pères et les grands-pères enseignent à leurs fils et petits-fils l’importance du patrimoine et les savoir-faire nécessaires pour sauvegarder cette coutume. Les pères habillent leurs plus jeunes enfants en Kurenti, sans coiffe au début, et leur enseignent les savoir-faire nécessaires pendant la tournée. Les jeunes apprennent également auprès des membres âgés des groupes dont ils font partie et avec lesquels ils effectuent la tournée. La figure des Kurenti gagne actuellement en popularité et en respect, et de nombreux adultes souhaitent « être » ou « devenir » Kurenti. Les maîtres artisans locaux, hommes et femmes, transmettent également à leurs descendants leurs connaissances et leur savoir-faire quant à la confection des tenues et des ornements des Kurenti. Les écoles maternelles et élémentaires jouent un rôle important dans la transmission des connaissances et des savoir-faire liés à l’élément. Elles organisent chaque année plus d’une centaine d’activités de loisirs, d’ateliers et de concours, plusieurs sessions pédagogiques ainsi qu’une formation pratique sur la fabrication d’une tenue de Kurenti. Le Musée régional de Ptuj-Ormož et le Musée ethnographique slovène organisent des ateliers pédagogiques pour les enfants, les jeunes et les familles, et incluent la figure des Kurenti dans leurs projets d’expositions. De nombreux symposiums d’experts et de scientifiques sont organisés, au niveau local, régional et national, sur la tournée de maison en maison des Kurenti. À ce jour, un grand nombre d’articles et d’ouvrages sont parus à ce sujet. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les préparatifs et la pratique annuels de cette coutume ont un fort impact sur les communautés locales et contribuent à renforcer les liens interpersonnels ainsi que l’identité locale. Plusieurs générations participent aux préparatifs : enfants, jeunes et adultes des deux sexes. L’engagement et l’adhésion des détenteurs de cette coutume se manifestent également par le fait que les adultes prennent un congé afin de pouvoir effectuer leur tournée et que certaines écoles ferment, car elles savent l’importance de sauvegarder le patrimoine. La population locale reconnaît dans cette coutume la sagesse de ses ancêtres, qui peut contribuer à améliorer la qualité de vie des humains et de tous les êtres vivants.  La tournée de maison en maison des Kurenti représente une part importante de l’identité régionale et la région dans laquelle elle se déroule est appelée « pays des Kurenti ». Le message principal de cette tournée contribue à créer et à renforcer l’identité durable de la ville de Ptuj et de ses environs. La figure des Kurenti est représentée sur le logo de nombreuses sociétés ainsi que sur celui d’organismes publics et d’organisations de la société civile. Participer à la tournée est un acte respecté, effectué par des personnes de différentes catégories sociales qui, pendant les Jours gras, s’identifient à la figure des Kurenti.  Dans le monde moderne, les Kurenti et leur message sont devenus les ambassadeurs des changements sociaux et culturels qui nous ramènent tous à une époque où les humains vivaient en harmonie avec la nature, la faune, la flore et, en particulier, les uns avec les autres. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Aucun aspect de la tournée de maison en maison des Kurenti n’est incompatible avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ni ne pourrait créer d’incompréhension ou d’irrespect à l’égard d’un individu, d’un groupe ou d’une communauté. La pratique de cette coutume ne dépend pas des convictions sociales, politiques ou religieuses des individus. La participation de groupes de Kurenti à différents carnavals introduit des principes de coexistence, de compréhension mutuelle, de collaboration, de dialogue interculturel et de tolérance. La tournée de maison en maison des Kurenti a pour objectif premier de nourrir et de préserver l’authenticité des relations humaines ainsi que les relations de l’homme avec la nature. Les Kurenti, lors de leur tournée, invoquent la fertilité de la terre, la santé des animaux et des personnes, ainsi que la joie et l’harmonie dans les familles, ils sont donc axés sur le développement durable. Leur danse, exécutée dans la cour des maisons où ils se rendent, est supposée réveiller le printemps et rendre grâce au calme de l’hiver pour avoir permis à la nature de se reposer afin de pouvoir produire des récoltes abondantes. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États**doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription de la tournée de maison en maison des Kurenti sur la Liste représentative sera une marque de reconnaissance importante pour les détenteurs de cette coutume dans les communautés locales et les encouragera à poursuivre sa sauvegarde ainsi que sa transmission aux jeunes générations. L’inscription aura un impact positif sur la sauvegarde d’autres éléments du patrimoine associé aux Jours gras en Slovénie et sensibilisera la population à la signification du patrimoine immatériel aux niveaux local, régional et national. Elle entraînera aussi une plus grande reconnaissance internationale de l’élément et suscitera un intérêt accru des experts, des artistes, du grand public et d’autres personnes qui contribueront à enrichir les connaissances sur le patrimoine associé aux Jours gras en Europe et même au-delà. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription sur la Liste représentative encouragera le dialogue aux niveaux personnel, local, régional, national et international, et augmentera donc la visibilité du patrimoine. Dans le même temps, elle contribuera à renforcer les réseaux sociaux d’éléments similaires du patrimoine culturel européen et mondial, en particulier avec les pays voisins que sont la Croatie et ses marches de sonneurs de cloches, et la Hongrie, avec les festivités Busó. On peut s’attendre à un regain d’intérêt pour ce type de patrimoine suite à l’inscription de l’élément sur la Liste représentative, qui pourra faire l’objet de nombreuses réunions de scientifiques et d’experts. Il est également probable que les groupes de Kurenti recevront davantage d’invitations à participer à des carnavals dans le monde entier. La participation active à ces manifestations permettra un dialogue direct ainsi qu’un échange d’expériences et de bonnes pratiques entre les individus, les groupes et les communautés. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription de la tournée de maison en maison des Kurenti offre la possibilité de comparer les figures et les coutumes similaires des Jours gras de différentes régions de Slovénie et du monde. Cette comparaison permet d’établir un dialogue qui peut grandement contribuer à une meilleure compréhension des coutumes annuelles et, par conséquent, à un plus grand respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine. Ce dernier aspect, en ce qui concerne la figure des Kurenti, s’exprime dans de nombreuses œuvres artistiques, dans le domaine de la musique, du cinéma, de la danse, de la littérature et des beaux-arts. L’inscription permettra de faire prendre conscience de la richesse du monde, qui ne réside pas dans des aspects culturels monolithiques, mais dans la diversité culturelle et générale respectant les particularités locales.  L’inscription permettra également de comparer les procédures, les technologies et les éléments utilisés dans différentes régions pour confectionner les tenues de différents rituels et coutumes, ce qui contribuera à la sauvegarde et au respect de la créativité humaine. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les membres des familles transmettent la figure et la signification des Kurenti aux jeunes générations et prennent également soin de leurs tenues chez eux. Les communautés locales ainsi que les associations emploient leurs propres ressources financières pour entretenir les locaux dont elles ont besoin pour les rassemblements sociaux, les préparatifs des Jours gras, et l’entretien et la préservation des tenues des Kurenti ; les locaux servent également de salles d’archives. La Fédération des associations de Kurenti est chargée de la gestion des groupes et de la promotion des Kurenti et du patrimoine associé, dans le pays et à l’étranger.  Les écoles maternelles et élémentaires jouent un rôle primordial dans la sauvegarde de la tournée de maison en maison des Kurenti. Certains cours de l’enseignement formel (peinture, sculpture, films, poésie) ainsi que des ateliers informels (déguisements, participation à des manifestations de carnaval) favorisent le respect du patrimoine. Les détenteurs du patrimoine participent activement à toutes les formes d’enseignement. Les artisans qui confectionnent les tenues des Kurenti contribuent grandement à la sauvegarde du patrimoine. Au niveau local, le Musée régional de Ptuj-Ormož et le Centre de recherche scientifique Bistra Ptuj mènent des recherches, documentent, sauvegardent et présentent la tournée de maison en maison des Kurenti. Enfin, une part importante de la sauvegarde repose sur les nombreux artistes qui travaillent dans le domaine de la littérature, de la peinture, de la photographie, du cinéma, de la poésie et autres. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Toutes les mesures prévues par la législation slovène concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été appliquées. En 2012, la tournée de maison en maison des Kurenti a été inscrite sur le Registre du patrimoine culturel immatériel de Slovénie. En 2015, le gouvernement slovène a déclaré l’élément patrimoine culturel immatériel d’importance nationale, ce qui est considéré comme le statut juridique le plus élevé du patrimoine immatériel en Slovénie. L’État a donc confirmé l’importance particulière, professionnelle et sociale, de cet élément du patrimoine et a mis en œuvre des mesures pour assurer sa sauvegarde, son accès par le public et sa transmission de génération en génération.  Le Coordinateur national pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est activement impliqué dans les actions visant à sauvegarder ce patrimoine. En tant qu’institution du service public, il assure, avec le Musée régional de Ptuj-Ormož, l’identification, la documentation, la recherche, l’évaluation, l’interprétation ainsi que la promotion du patrimoine culturel immatériel. Il offre également un soutien professionnel aux détenteurs et édite des publications qui augmentent la visibilité de la tournée de maison en maison des Kurenti.  Le ministère de la culture de Slovénie et la Commission nationale slovène pour l’UNESCO soutiennent l’organisation de manifestations promouvant le patrimoine culturel immatériel, et en particulier la tournée de maison en maison des Kurenti.  Toutes ces activités ont contribué à augmenter la visibilité de la tournée de maison en maison des Kurenti à l’échelle locale, régionale, nationale et internationale. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| Les membres des familles et des communautés locales assurent la sauvegarde du patrimoine que représente la tournée de maison en maison des Kurenti. Cet élément est une part fondamentale de l’identité familiale, locale et régionale. La Fédération des associations de Kurenti joue un rôle important pour assurer la continuité des mesures de sauvegarde de la tournée des Kurenti ; dans le même temps, elle garantit la visibilité du patrimoine et la sensibilisation à celui-ci ainsi qu’à son importance à l’échelon local et régional. En 2016, la Fédération va publier une brochure promotionnelle multilingue dans laquelle seront présentés tous les détenteurs de ce patrimoine. Les maîtres artisans qui confectionnent les tenues des Kurenti sont indispensables au processus de survie du patrimoine et, en collaboration avec les détenteurs, ils contribuent à préserver les spécificités locales de cette tenue.  Parmi les mesures de sauvegarde, des actions visant à sensibiliser au patrimoine à travers diverses activités pédagogiques, formelles et non formelles, seront également menées. Dans ce but, les écoles maternelles continueront de proposer des programmes d’enseignement facultatif et des ateliers thématiques destinés à familiariser les enfants avec la figure des Kurenti et leur tournée. Au cours des ateliers, ils apprendront à fabriquer de mini tenues de Kurenti. Les écoles élémentaires continueront d’organiser des semaines thématiques durant lesquelles les participants créeront différentes peintures, sculptures, photographies et autres. Pendant la période des Jours gras, leurs productions seront utilisées, comme c’est le cas depuis longtemps, pour décorer les vitrines des magasins et les façades de la ville. Les enfants participent activement à la tournée de maison en maison des Kurenti ainsi qu’aux carnavals.  Le Musée régional de Ptuj-Ormož continuera, conformément à sa mission, de collecter, de conserver et de présenter le patrimoine associé aux Jours gras. La collection qui accorde une place particulière aux Kurenti a été modernisée et rouverte en 2012. Dans l’avenir, ce musée continuera de préparer des expositions, des publications, des conférences et des ateliers de formation, et d’organiser et de participer à des symposiums d’experts et de scientifiques ; il contribuera ainsi à sauvegarder le patrimoine associé aux Jours gras.  Chaque année, la municipalité de la ville de Ptuj coopère avec de nombreuses communautés voisines, institutions publiques, entreprises et organisations de la société civile qui se chargent de fournir les infrastructures appropriées et les ressources financières, à hauteur de 200 000 euros, pour organiser le festival Kurentovanje, la plus grande manifestation internationale de carnaval de Slovénie et d’Europe centrale, à laquelle participent de nombreux groupes de Kurenti. Le festival Kurentovanje de Ptuj attire chaque année plus de 100 000 visiteurs, de Slovénie et de l’étranger. La reconnaissance accordée aux Kurenti est donc de plus en plus grande, tout comme la nécessité de préserver ce patrimoine. Les communautés et les autres organisateurs de la zone où se déroulent les tournées de maison en maison des Kurenti continueront de financer le festival Kurentovanje et assureront par conséquent sa tenue dans les années à venir. Enfin, la Fédération des villes européennes de carnaval en Slovénie (FECC Slovenia), et la Fédération des villes européennes de carnaval (FECC), qui s’occupent de l’échange international de groupes de carnaval et de la promotion du patrimoine au sens large, contribuent également à la sauvegarde du patrimoine.  Les travaux scientifiques et de recherche sont effectués par le Centre de recherche scientifique Bistra Ptuj, qui joue un rôle important dans la recherche et la promotion du patrimoine lié aux Jours gras. Ce Centre organise et dirige des symposiums scientifiques et des travaux de recherche appliquée, et continuera donc de mettre à disposition des bases spécialisées afin de positionner le patrimoine lié aux Jours gras comme facteur du développement local et régional. En collaboration avec le Musée régional de Ptuj-Ormož, l’Institut slovène d’ethnologie du Centre de recherche de l’Académie slovène des Sciences et des Arts et le Musée ethnographique slovène, sous les auspices de la Commission nationale slovène pour l’UNESCO, ce Centre organise annuellement des rencontres d’experts intitulées *Srečanje kulturne dediščine Slovenije* (Rencontres avec le patrimoine culturel de la Slovénie), durant lesquelles la tournée de maison en maison des Kurenti est examinée sous différents angles et dans une optique plus vaste de compréhension du patrimoine culturel. Les universités de Slovénie, dans le cadre de leurs programmes d’études, encouragent les étudiants à mener des recherches sur la tournée de maison en maison des Kurenti. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| L’État continuera de soutenir la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en fournissant des services publics.  Certains des objectifs du Programme national pour la culture (2014-2017) entendent encourager les détenteurs du patrimoine culturel immatériel et augmenter la prise de conscience, la visibilité et le développement durable de ce type de patrimoine. Conformément à la loi slovène sur la protection du patrimoine culturel, des mécanismes ont été mis en place afin d’apporter un soutien financier aux programmes et aux projets menés par des individus, des groupes et des communautés. La Slovénie a inclus le patrimoine culturel immatériel dans sa Stratégie de développement à l’horizon 2020 ainsi que dans son Programme de développement rural 2014–2020.  Le Coordinateur pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le Musée régional de Ptuj-Ormož, en plus d’apporter un soutien professionnel et un soutien en matière de recherche, continueront d’accorder une attention particulière à la promotion et à la sensibilisation à l’importance de la tournée de maison en maison des Kurenti. Ils incluront également l’élément dans les programmes éducatifs et promotionnels.  La Commission nationale slovène pour l’UNESCO continuera d’axer ses efforts sur la mise en œuvre de la Convention de 2003, notamment par l’intermédiaire de son Comité du patrimoine et des institutions qui en sont membres.  L’État maintiendra son soutien à l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes des écoles maternelles et élémentaires, des établissements d’enseignement secondaire, des universités ainsi que des universités du troisième âge, et continuera de promouvoir l’éducation au patrimoine culturel immatériel (par ex. avec le Bazar culturel), sous le patronage de la Commission nationale. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Tous les détenteurs des deux sexes qui contribuent à la sauvegarde de la tournée de maison en maison des Kurenti, autrement dit des individus, des familles et des communautés locales, des représentants d’associations de Kurenti et de la Fédération des associations de Kurenti, des maîtres artisans, des représentants d’établissements scolaires, des municipalités, le Musée régional de Ptuj-Ormož, le Centre de recherche scientifique Bistra Ptuj ainsi que le Coordinateur pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ont été activement impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées. Quatre réunions de consultation publique, dix tables rondes et cinq réunions d’experts ont été organisées. Différents médias ont régulièrement couvert les différentes activités liées aux mesures de sauvegarde afin de tenir le public informé. Les communautés locales continueront de sauvegarder le patrimoine et maintiendront de bonnes relations entre les détenteurs. Les établissements scolaires intègreront le patrimoine que représente la tournée de maison en maison des Kurenti dans leurs programmes éducatifs, en particulier pendant la période qui précède le carnaval. Les organisateurs de réunions scientifiques et spécialisées continueront d’organiser différentes réunions liées au patrimoine afin que les représentants des détenteurs, des associations et des individus puissent faire des suggestions et ainsi activement participer. Les propositions et suggestions de qualité permettront de préserver le patrimoine associé aux Jours gras et d’y inclure la tournée de maison en maison des Kurenti. Les musées et les instituts de recherche continueront de faire la promotion et l’interprétation du patrimoine lié aux Jours gras même après la période de carnaval. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Zveza društev kurentov (Federation of Kurenti Associations) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Vlado Hvalec - President | | Adresse : | Ulica heroja Lacka 3, 2250 Ptuj | | Numéro de téléphone : | +386 (0)51 250 908 | | Adresse électronique : | zveza.kurent@gmail.com | | Nom de l’organisme : | Znanstveno-raziskovalno središče Bistra Ptuj (Scientific research centre Bistra Ptuj) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Štefan Čelan – Head of the Research Team | | Adresse : | Slovenski trg 6, 2250 Ptuj | | Numéro de téléphone : | +386 (0)41 678 772 | | Adresse électronique : | stefan.celan@bistra.si | | Nom de l’organisme : | Pokrajinski muzej Ptuj-Ormož (Ptuj-Ormož Regional Museum) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Andrej Brence - Researcher | | Adresse : | Na gradu 1, 2250 Ptuj | | Numéro de téléphone : | +386 (0)2 748 03 60 | | Adresse électronique : | andrej.brence@pmpo.si | | Nom de l’organisme : | Mestna občina Ptuj (Ptuj City Municipality) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Zdenka Ristič – Head of non-economic affairs | | Adresse : | Mestni trg 1, 2250 Ptuj | | Numéro de téléphone : | +386 (0)2 748 29 50 | | Adresse électronique : | zdenka.ristic@ptuj.si | | Nom de l’organisme : | Občina Markovci (Markovci municipality) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Milan Gabrovec - Mayor | | Adresse : | Markovci 43, 2281 Markovci | | Numéro de téléphone : | +386 (0)2 78 888 80 | | Adresse électronique : | zupan@markovci.si | | Nom de l’organisme : | Slovenski etnografski muzej (Slovene Ethnographic Museum) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Tanja Roženbergar - Director | | Adresse : | Metelkova ulica 2, 1000 Ljubljana | | Numéro de téléphone : | +386 (0)1 300 87 14 | | Adresse électronique : | tanja.rozenbergar@etno-muzej.si | | Nom de l’organisme : | Ministrstvo za kulturo Republike Slovenije (Ministry of Culture of the Republic of Slovenia) | | Nom et titre de la personne à contacter : | Jana Mlakar - Deputy Director General of the Directorate for Cultural Heritage | | Adresse : | Maistrova ulica 10, 1000 Ljubljana | | Numéro de téléphone : | +386 (0)1 36 95 900 | | Adresse électronique : | jana.mlakar1@gov.si | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| En 2008, la Slovénie a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et a créé le Registre national du patrimoine culturel immatériel. Suite à cela, un groupe de travail interdisciplinaire a été constitué au niveau local. Il était composé de détenteurs, de représentants d’associations et de groupes, de l’administration municipale et d’adjoints, du Musée régional de Ptuj-Ormož et du Centre de recherche scientifique Bistra Ptuj. Ce dernier a pris en charge la coordination des procédures visant à inscrire la tournée de maison en maison des Kurenti sur le Registre national.  En 2011, suite à la proposition des détenteurs, les représentants du Musée régional de Ptuj-Ormož et des services publics de Ptuj ainsi que le président de la FECC en Slovénie ont préparé une proposition afin d’inscrire la tournée de maison en maison des Kurenti sur le Registre du patrimoine culturel immatériel. En 2012, des réunions d’experts intitulées « Rencontres avec le patrimoine culturel de la Slovénie » ont commencé à se tenir à Ptuj. De nombreux détenteurs du patrimoine associé aux Jours gras y ont activement participé et leurs propositions ont largement contribué à la rédaction du texte final à inscrire sur le Registre ; dans le même temps, ils ont également participé à la planification des mesures de sauvegarde afin de déclarer l’élément patrimoine culturel immatériel d’importance nationale. La tournée de maison en maison des Kurenti a été inscrite sur le Registre en 2012 et, en 2015, l’élément a été déclaré patrimoine culturel immatériel d’importance nationale, ce qui est la condition requise, en vertu de la législation nationale, pour présenter la candidature d’un élément à la Liste représentative de l’UNESCO. En 2015, la production des tenues des Kurenti a également été inscrite sur le Registre. Elle englobe des connaissances et des savoir-faire inextricablement associés à la tournée des Kurenti.  Après inscription sur le Registre national de la tournée de maison en maison des Kurenti, les activités de préparation de la candidature à la Liste représentative ont commencé. En 2014, un débat public a été organisé au sujet du contenu de la candidature. Des hommes et des femmes représentant les groupes et les associations de Kurenti, les fabricants des tenues des Kurenti et les femmes chargées des ornements y ont été conviés. Les représentants des groupes et des associations étaient indispensables sur le terrain, où ils ont usé de leur savoir-faire pour expliquer la signification de la Convention de l’UNESCO (2003) aux autres membres des associations. De nombreuses réunions ont également eu lieu avec différents membres de groupes, d’associations et d’instituts éducatifs afin de discuter du contenu de la candidature. À toutes les étapes de sa préparation, des consultations concernant les contenus spécialisés ont eu lieu entre les détenteurs, le Coordinateur pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Musée ethnographique slovène) et le ministère de la culture de Slovénie. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La candidature de la tournée de maison en maison des Kurenti est soutenue par différents groupes et communautés, allant de l’échelon local à international. Tous les consentements ont été obtenus lors des réunions préalables, qui ont mis l’accent sur l’importance de sauvegarder l’élément, la transmission des connaissances et des savoir-faire aux jeunes générations et l’inclusion de différents groupes, communautés et individus afin d’assurer une meilleure promotion de l’élément. Les lettres de consentement, écrites en slovène et en anglais, abordent l’élément de différents points de vue. Les personnes qui ont signé ces lettres sont des hommes et des femmes.  Les lettres de consentement à l’appui de la candidature ont été envoyées par :   * des groupes de Kurenti, qui ont soumis la proposition d’inscription de l’élément sur le Registre national du patrimoine culturel immatériel, * l’école maternelle de Ptuj, * les écoles élémentaires de Ljudski Vrt, Mladika, Olge Meglič et Breg, * la municipalité de la ville de Ptuj et le conseil municipal de la ville de Ptuj, * les municipalités de Podlehnik, Markovci, Dornava, Gorišnica, Hajdina, Videm pri Ptuju, * la société culturelle et artistique Dom KULture, * le Conseil des Princes de carnaval, FECC Ptuj Slovénie, * la Fédération des villes européennes de carnaval (FECC), * le Centre de recherche scientifique Bistra Ptuj, * le Musée régional de Ptuj-Ormož, * les archives historiques de Ptuj, * la Commission nationale slovène pour l’UNESCO, * le Coordinateur pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - Musée ethnographique slovène, * le ministère de la culture de Slovénie.   Tous les consentements écrits sont joints au dossier. |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| La tournée de maison en maison des Kurenti ne comporte aucune pratique coutumière qui pourrait faire obstacle à cette coutume ou limiter l’accès aux éléments du patrimoine culturel immatériel. Elle ne fait pas non plus l’objet de secrets ou de restrictions en matière de droits d’auteur ou d’autres droits fondamentaux.  Cependant, pour voir les Kurenti dans leur environnement rural, il est recommandé de prendre contact au préalable avec les groupes de Kurenti et les villageois, mais la tournée dans la ville ainsi que les défilés de carnaval sont accessibles à tous. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| 1. Folklorno društvo Lancova vas, Sekcija Koranti (Folklore Society Lancova Vas, Section Koranti)  Name and title of the contact person: Danilo Turk, President  Adress: Lancova vas 44a, 2284 Videm pri Ptuju  Phone: +386 41 419 757  E-mail: danilo.turk@siol.net  2. Kulturno društvo folklornih dejavnosti Korant Spuhlja (Cultural Folklore Society Koranti Spuhlja)  Name and title of the contact person: Matjaž Šmigoc, President  Adress: Spuhlja 12a, 2250 Ptuj  Phone: -  E-mail: info@korant-spuhlja.com  3. Turistično društvo občine Markovci (Markovci Community Tourist Association)  Name and title of the contact person: Marija Forštnarič, President  Adress: Markovci 59, 2281 Markovci  E-mail: info@td-markovci.si  4. Društvo kurenti Center Ptuj (Association of Kurenti Centre Ptuj)  Name and title of the contact person: dr. Štefan Čelan, President  Adress: Murkova ulica 4, 2250 Ptuj  Phone: +386 41 678 772  E-mail: stefan.celan@gmail.com  5. Kulturno društvo Rogoznica, sekcija Koranti Rogoznica (Cultural Society Rogoznica, Section Koranti Rogoznica)  Name and title of the contact person: Uroš Cajnko, President  Adress: Slovenskogoriška cesta 18, 2250 Ptuj  Phone: +386 41 485 524  E-mail: uros.cajnko@koranti-rogoznica.si  6. Etnografsko društvo Kurent (Ethnographic Society Kurent)  Name and title of the contact person: Aleš Ivančič, President  Adress: Cankarjeva ulica 4, 2250 Ptuj  Phone: +386 51 45 18 41  E-mail: info@ed-kurent.si  7. KD Draženci, Sekcija TeDe Korant klub (Cultural – Artistic Society, Section TeDe Korant club)  Name and title of the contact person: Tadej Kmetec, President  Adress: Draženci 74b, 2288 Hajdina  Phone: +386 40 188 386  E-mail: tedekorant@gmail.com  8. Društvo kurenti Ptuj 1 (Association of Kurenti Ptuj 1)  Name and title of the contact person: Sonja Korošec, President  Adress: Žgečeva ulica 8, 2250 Ptuj  Phone: +386 41 444 809  E-mail: furija33@gmail.com  9. Društvo koranti Destrnik (Association of Kurenti Destrnik)  Name and title of the contact person: Miro Kokol, President  Adress: Janežovci 12 b, 2253 Destrnik  Phone: +386 41 694 141  10. Etnografsko društvo Korantov duh Ptuj (Ethnographic Society the Spirit of Koranti Ptuj)  Name and title of the contact person: Vlado Hvalec, President  Adress: Dravska ulica 10, 2250 Ptuj  Phone: +386 41 847 223  E-mail: vlado.hvalec@gmail.com  11. Kulturno folklorno društvo Podlehnik (Cultural Folklore Society Podlehnik)  Name and title of the contact person: Franc Arnuš, President  Adress: Podlehnik 9, 2286 Podlehnik  Phone: +386 41 604 257  E-mail: kfd.podlehnik@gmail.com  12. Kulturno, turistično in etnografsko društvo korantov demoni (Cultural, Tourist and Ethnographic Society of Koranti-Demons)  Name and title of the contact person: Mirko Slatič, President  Adress: Vareja 12, 2284 Videm pri Ptuju  Phone: +386 31 615 653  13. Kulturno umetniško društvo Baron - Sekcija Koranti (Cultural – Artistic Society Baron – Section Koranti)  Name and title of the contact person: Janez Golc, President  Adress: Prvenci 10b, 2281 Markovci  Phone: +386 41 469 506  E-mail: janez.golc@gmail.com  14. Etnografsko društvo Zvonec (Ethnographic Society Zvonec (the bell))  Name and title of the contact person: Iztok Kovačec, President  Adress: Zechnerjeva ulica 16f, 2250 Ptuj  Phone: +386 41 626 366  15. Društvo koranti Podlehnik (Association of Kurenti Podlehnik)  Name and title of the contact person: Bogdan Šimenko, President  Adress: Podlehnik 9, 2286 Podlehnik  Phone: +386 41 485 807  16. Etnografsko društvo KORANT 94 (Ethnographic Society KORANT 94)  Name and title of the contact person: Marjan Hlušička, President  Adress: Ob Grajeni 1, 2250 Ptuj  Phone: +386 40 247 599  17. Turistično društvo Koranti iz Pobrežja (Tourist Association Koranti from Pobrežje)  Name and title of the contact person: Murko Franc, President  Adress: Pobrežje 104 a, 2284 Videm pri Ptuju  Phone: +386 41 847  18. Etnografsko društvo Ježevka (Ethnographic Society JEŽEVKA)  Name and title of the contact person: Dušan Poštrak, President  Adress: Mestni vrh 24, 2250 Ptuj  Phone: +386 31 302 751  E-mail: dusan.postrak@triera.net  19. Društvo Koranti Grajena (Association of Koranti Grajena)  Name and title of the contact person: Milan Klemenc, President  Adress: Grajena 57, 2250 Ptuj  Phone: +386 41 474 965  20. Zgodovinsko društvo Ptuj (Historic Society Ptuj)  Name and title of the contact person: Nataša Kolar  Adress: Muzejski trg 1, 2250 Ptuj  21. Poetovio LXIX - Društvo za rimsko zgodovino in kulturo Ptuj (Poetovio LXIX – Society for Roman History and Culture Ptuj)  Name and title of the contact person: Andrej Klasinc  Adress: Krempljeva ulica 4, 2250 Ptuj  E-mail: info@rimskeigre.si  22. Društvo Cesarsko-kraljevi Ptuj (Society of Imperial-Royal Ptuj)  Name and title of the contact person: Karmen Ivančič  Adress: Volkmerjeva ulica 7, 2250 Ptuj  E-mail: predsednik@ckp.si  23. Zgodovinski arhiv na Ptuju (Historical Archives Ptuj)  Name and title of the contact person: Katja Zupanič  Adress: Vičava 5, 2250 Ptuj  Phone: +386 2 787 97 30  E-mail: zgod.arhiv-ptuj@guest.arnes.si  24. Društvo Sožitje Ptuj (Society SOŽITJE (Harmony) Ptuj)  Name and title of the contact person: Nataša Karneža  Adress: Rajšpova ulica 20, 2250 Ptuj  Phone: +386 2 748 18 43  E-mail: info@sozitje-ptuj.si  25. Turistično društvo Ptuj (Ptuj Tourist Association)  Name and title of the contact person: Peter Pribožič  Adress: Slovenski trg 3, 2250 Ptuj  Phone: -  E-mail: p.pribozic@siol.net  26. Filatelistično društvo Ptuj (Ptuj Philatelist Association)  Name and title of the contact person: Peter Kreft  Adress: Sovretova pot 57, 2250 Ptuj  Phone: -  E-mail: peter.kreft@gov.si  27. Območna obrtno-podjetniška zbornica Ptuj (Regional Chamber of Craft and Small Businesses – Ptuj)  Name and title of the contact person: Boris Repič  Adress: Vošnjakova 13, 2250 Ptuj  Phone: +386 2 749 39 50  E-mail: boris.repic@ozs.si  28. Univerza za tretje življenjsko obdobje (Third Age University)  Name and title of the contact person: Slava Šarc  Adress: Mestni trg 2, 2250 Ptuj  E-mail: 3zo@lu-ptuj.si  29. Sonček - Društvo za cerebralno paralizo Ptuj-Ormož (Ptuj-Ormož SONČEK – Cerebral Palsy Association)  Name and title of the contact person: Brigita Pulko  Adress: Osojnikova 9, 2250 Ptuj  Phone: +386 2 787 08 70  E-mail: ptuj@soncek.org  30. Mestno gledališče Ptuj (Town Theatre Ptuj)  Name and title of the contact person: Peter Srpčič  Adress: Slovenski trg 13, 2250 Ptuj  Phone: +386 2 749 32 50  E-mail: info@mgp.si  31. Zveza kulturnih društev Ptuj (Federation of Cultural Societies Ptuj)  Name and title of the contact person: Nataša Petrovič  Adress: Jadranska ulica 13, 2250 Ptuj  E-mail: zkdptuj@siol.net  32. Kulturno društvo Alojzij Štrafela Markovci (Cultural Society Alojzij Štrafela in Markovci)  Name and title of the contact person: Franc Visenjak  Adress: Markovci 43, 2281 Markovci  Phone: +386 41 644 999  E-mail: info@mopz.si  33. Turistično društvo občine Markovci (Markovci Community Tourist Association)  Name and title of the contact person: Marija Forštnarič  Adress: Markovci 59, 2281 Markovci  Phone: -  E-mail: info@td-markovci.si  34. Društvo upokojencev Ptuj (Association of Retired People Ptuj)  Name and title of the contact person: Valter Pliberšek  Adress: Potrčeva cesta 34, 2250 Ptuj  Phone: +386 5 93 08 083  35. Javni sklad RS za kulturno dejavnost, Območna izpostava Ptuj (Public Fund of the Republic of Slovenia for Cultural Activities, Ptuj Regional Unit)  Name and title of the contact person: Iva Ferlinc  Adress: Jadranska ulica 13, 2250 Ptuj  Phone: +386 2 749 39 73  E-mail: oi.ptuj@jskd.si |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».   1. Indiquez ci-dessous :  * quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, qui devrait être avant la soumission de la candidature au Secrétariat (31 mars), * sa référence, * l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, * le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour, * comment l’inventaire a été dressé « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », (l’article 11(b) de la Convention), * comment l’inventaire est régulièrement mis à jour (l’article12 de la Convention).  1. *Doit également être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ;* ***cette preuve doit inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.*** *L’extrait, devrait être, par exemple, la fiche d’inventaire de l’élément proposé pour inscription, avec sa description, sa localisation, les communautés, sa viabilité, etc. Il peut être complété par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; l’indication d’un lien seulement n’est cependant pas suffisante.*   L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit(soient) complété(s) avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà *dûment* intégré l’élément dans un inventaire en cours.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Conformément à la Convention de l’UNESCO (2003), ratifiée par la Slovénie en 2008, et à la loi sur la protection du patrimoine culturel (CHPA), le ministère de la culture de Slovénie tient à jour le Registre du patrimoine culturel immatériel depuis 2008. La CHPA prévoit également un mécanisme grâce auquel le gouvernement national ou les autorités locales peuvent proclamer un élément au titre de patrimoine culturel immatériel d’importance particulière. Cela permet de confirmer officiellement l’évaluation d’experts et de reconnaître son importance sociale, du fait qu’il constitue une réussite en matière de créativité humaine ou une précieuse contribution à la diversité culturelle.  Les communautés, groupes et individus qui sont les détenteurs du patrimoine peuvent demanderuneinscription. Ils participent activement aux processus d’inscription d’un élément sur le Registre et à son éventuelle proclamation au titre de patrimoine culturel immatériel d’importance particulière.  Un groupe de travail interdisciplinaire spécial du Coordinateur décide régulièrement des éléments à inscrire. Lors de l’élaboration du Registre, l’attention est portée à la présentation de l’élément ainsi qu’à celle de ses détenteurs.  Le Registre est mis à jour en permanence et accessible au public : http://www.mk.gov.si/si/storitve/razvidi\_evidence\_in\_registri/register\_zive\_kulturne\_dediscine/seznam registriranih enot zive kulturne dediscine/.  À l’heure actuelle (16.02.2016), 46 éléments y sont inscrits.  La tournée de maison en maison des Kurenti a été inscrite sur le Registre en avril 2012. Il s’agit du 6e élément à y avoir été inscrit (référence EID 02-00006) et il a été déclaré par l’Ordre patrimoine culturel immatériel d’importance nationale (Journal officiel n°103/15) en décembre 2015. |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| Bažato, Marjan, Bogataj, Janez. Človek z masko. Radovljica: Didakta, 1994.  Brence, Andrej, Gačnik, Aleš. Stalna muzejska razstava: Zgodbe o tradicionalnih pustnih maskah (Tales of Traditional Carnival Masks). Ptuj: Pokrajinski muzej, Znanstvenoraziskovalno središče Bistra Ptuj, 1998.  Brence, Andrej. Tradicionalne pustne maske na ptujskem območju = Traditional carnival masks in the area of Ptuj. Ptuj: Pokrajinski muzej Ptuj-Ormož, 2011.  Brence, Andrej. Spreminjanje tradicionalnega pustnega šemljenja na ptujskem območju od 80-ih let 19. stoletja do danes s poudarkom na pustnem času, korantu in kurentovanju. Zbornik Pokrajinskega muzeja Ptuj–Ormož 4, 2015.  Čelan, Štefan. Tradicionalna pustna dediščina - orodje za preučevanje vprašanj o višjem pomenu življenja. Strokovni posvet: Srečanje kulturne dediščine Slovenije. Ptuj, 2013.  Gačnik, Aleš. Razstava Mitologija Žoharjevega kurenta kot muzeološki projekt. Argo 38, 1995.  Gačnik, Aleš. Dediščina kurenta v kulturi Evrope. Ptuj: Znanstvenoraziskovalno središče Bistra Ptuj, 2004.  Gačnik, Aleš, Gačnik, Stanka. Zven maske. Ptuj: Pokrajinski muzej Ptuj-Ormož, Znanstveno-raziskovalno središče Bistra Ptuj, 2003.  Gačnik, Aleš, Radmilovič, Marko. Pustni običaji na Štajerskem, Kurent se vrača. Maribor: Regionalni center RTV Maribor, 2001. (film, 23 min 51 sek.)  Fikfak, Jurij, Gačnik, Aleš. Mednarodna konferenca: Maske in maskiranje v Sloveniji in zamejstvu. Ptuj: Znanstvenoraziskovalno središče Bistra Ptuj, Inštitut za slovensko narodopisje Znanstvenoraziskovalnega centra SAZU, 2000.  Fikfak, Jurij, Gačnik, Aleš, Križnar, Naško, Ložar Podlogar Helena. O pustu, maskah in maskiranju. Opera ethnologica Slovenica. Ljubljana: Inštitut za slovensko narodopisje Znanstvenoraziskovalnega centra SAZU, Znanstveno-raziskovalno središče Bistra Ptuj, 2003.  Jakša, Lado. Klic maske (The Call of the Mask). Glasbene refleksije na tradicionalne pustne maske. Ptuj: Znanstvenoraziskovalno središče Bistra Ptuj, 1999. (CD, 42 min.)  Kerbler, Stojan. Ko kurenti obmolknejo, spregovorijo fotografije Stojana Kerblerja. Ptuj: Pokrajinski muzej Ptuj, 1998.  Krek, Uroš, Kuret, Niko. Prišel je kurent (Dravsko polje), 1963. (film)  Kuret, Niko. Koranti v Markovcih pri Ptuju. Markovci, 1957. (film)  Kuret, Niko. Primerjava med kurenti s Ptujskega polja in kurenti grškega sveta. Ljubljana: Dvatisoč, 1997.  Schweiger, Christian, Zerling, Clemens. Masques des Alpes. Méolans-Revel: DésIris, 2005.  Šteger, Aleš. Kurent. Ljubljana: Mladinska knjiga, 2015.  Štiglic, Franc, Rudolf, Franček. Praznovanje pomladi. Ljubljana: Viba film, 1978. (film)  Šubic, Jurij. Die östereichisch-ungarische Monarchie in Wort und Bild - Steiermark. Dunaj, 1890.  Reportaža o kurentih: Predstavitev kurenta s Ptujskega polja in njegove opreme. Ljubljana: TVL, 1976. (film)  Valentinčič Furlan, Nadja. Obhodi kurentov (Shrovetide Parade of the Kurenti). Ljubljana: Slovenski etnografski muzej, 2012/13. (film)  www.fdlancovavas.eu  www.korant-spuhlja.com  www.kurenti.si  www.ed-kurent.si  www.tedekorant.com  www.td-markovci.si |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | H.E. MR ANDREJ SLAPNIČAR | | Titre : | Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of the Republic of Slovenia to France, Permanent Delegate of the Republic of Slovenia to UNESCO | | Date : | 29 mars 2016 | | Signature : | <signé> | |